



Jugement par défaut : les conséquences?

Par **JosieAnn_old**, le **25/09/2007** à **20:01**

Depuis le jour où j'ai demandé une pension alimentaire au père de ma fille qui avait alors 10 ans, il a voulu obtenir une garde.
Je vous épargne les détails mais cela a duré presque 4 ans. Expertise psycho-légale, essais etc.
Rien n'y fait; ma fille ne veut pas du tout vivre avec lui!
Depuis plusiurs mois, elle ne veut même plus passer un seul weekend avec lui.
Elle a maintenant 14 ans.
J'ai reçu cette semaine, une nouvelle requête de garde (Il a de la difficulté à comprendre; il pense que c'est moi qui influence ma fille)
Ma question est:
Qu'arrive-t-il si je ne me présente pas au palais de justice?
Comment s'établit un jugement par défaut?
Je n'ai tellement pas envie de recommencer tout et de gaspiller mon temps, mon argent et mon énergie, et surtout la qualité de vie de ma fille.
Merci infiniment.

Par **ly31**, le **26/09/2007** à **12:01**

Bonjour,
Personnellement je vous conseille de vous présenter au Tribunal, ou bien de vous faire représenter par un Avocat
Si vous n'êtes pas présente au jugement, ou si vous ne vous faites pas représenter, vous aurez effectivement ce que l'on appelle un jugement par défaut, c'est à dire, que Monsieur le Juge, fera le jugement en votre absence et que, malheureusement vous ne pourrez pas argumenter votre défense
Je vous souhaite bon courage
ly31

Par **Jurigaby**, le **26/09/2007** à **14:52**

Petite précision, tout à fait d'accord avec ly sauf pour la terminologie.
Si vous ne vous

présentez pas alors que l'audience vous a été régulièrement signifiée alors le jugement ne sera pas rendu par défaut, mais il sera "réputé contradictoire", c'est à dire que le jugement sera rendu sur la base des seuls éléments fournis par monsieur.

Par **JosieAnn_old**, le **26/09/2007** à **15:10**

Vous voulez dire que le juge va prononcer un jugement qui va tenir compte seulement des arguments et des désirs de monsieur, en faisant abstraction de tout le dossier, du désir de l'enfant, du gros bon sens????!rnrnSi ma fille se rend avec son propre avocat et que moi, je n'y suis pas?rnrnMerci!!!!

Par **Jurigaby**, le **26/09/2007** à **16:19**

et bien, il se prononcera en fonction des gens qui sont représentés: monsieur et la fille.